

Livret de santé et de QVCT au travail

à l'usage de l'ensemble de l'effectif



La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social



L'ÉPANOUISSSEMENT AU TRAVAIL, TOUS CONCERNÉS



EDITO



Jimmy Mercante, Directeur général



Elycoop apporte une solution coopérative et sécurisante pour entreprendre.

Au-delà du dispositif de « test » d'une activité entrepreneuriale, Elycoop s'affirme comme une solution à part entière pour entreprendre dans la durée en favorisant la qualité de vie et le bien-être au travail.

C'est au cœur de notre projet politique et stratégique. Pour sa mise en œuvre, depuis plusieurs années, nous investissons pour construire une démarche de prévention des risques professionnels innovante et adaptée à notre particularité de CAE.

L'accompagnement de la performance de vos activités est étroitement lié à la prise en compte de la santé et du bien-être au travail de chaque personne.

Les travaux de la Direction Générale, du Conseil d'Administration et de tous les membres de la coopérative (au travers des séminaires et cercles coopératifs) aboutissent à des actions concrètes pour le collectif Elycoop (entrepreneures et équipe support).

Ce livret en fait partie et nous sommes très heureux de présenter nos dispositifs de prévention de santé au travail.

AVANT PROPOS

En application des articles L.4121-1 et suivants du Code du Travail, ce livret contient des règles fondamentales de santé pour prévenir les risques généraux rencontrés sur tous les lieux de travail.

Ce livret est complémentaire des autres textes réglementaires qui sont en vigueur dans la coopérative.

Les dispositions de ce livret s'appliquent sans remettre en cause les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité qui sont en vigueur en France (Code du Travail, Code de la santé publique...)



Principes généraux de prévention

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail aux personnes
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner des instructions appropriées

Notre mission collective de prévention



- **Assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de la coopérative**
- **Mettre en œuvre les mesures opérationnelles sur la base des principes généraux de prévention suivantes (code du travail L 4121-2)**

"Je respecte les consignes de santé, sécurité et organisation du travail, et suis attentif à soutenir mes collègues dans leur vigilance dans la santé et sécurité "

"Je prends connaissance du DUERP équipe support ou mon DUERP activité et je l'alimente tout au long de ma pratique professionnelle"

"Je m'engage à signaler immédiatement toute situation dangereuse pour permettre une intervention rapide à la source du risque."

"Je me tiens informé des nouvelles technologies mises en place et des meilleures pratiques pour améliorer continuellement notre sécurité et notre efficacité au travail."

"Je participe à la planification et à l'organisation des actions de prévention pour anticiper et réduire les risques sur le long terme."

"Je communique clairement et régulièrement les consignes de sécurité et m'assure que chacun les comprend et les applique"

Prévenir les situations difficiles en amont est la clé pour maintenir un milieu professionnel sain et motivant.

**Organisation
soutenante**



**Responsabilité
individuelle**

**Cohésion
d'équipe**

Je prends soin de moi et de mes collègues :

La vigilance et la communication sont des piliers essentiels de notre culture préventive. En signalant rapidement les problèmes, nous pouvons intervenir de manière proactive pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail (article L4122-1 du code du travail). Ce devoir de signalement est un acte de solidarité et de responsabilité qui contribue à créer un environnement de travail plus sûr et plus sain pour tous.

J'ai le droit à des dispositifs de prise en charge :

Chaque salarié a le droit d'accéder à des dispositifs de prise en charge qui favorisent une organisation du travail soutenante et bienveillante. Il est essentiel que chaque salarié se sente soutenu et ait accès aux ressources nécessaires pour maintenir sa santé et son bien-être au travail.

En respectant ces principes, nous renforçons notre engagement envers la santé et la sécurité de tous les membres de notre équipe. La protection de notre santé au travail repose sur la collaboration, la communication et l'accès à des ressources adaptées à nos besoins.

Ensemble, nous pouvons créer un environnement de travail où chacun se sent valorisé, protégé et soutenu.

2 dimensions pour une multitudes de ressources

Les ressources préventives

*Je mobilise les dispositifs qui permettent
de prévenir les risques professionnels qui
pourraient avoir un impact sur la santé
de tous*



Les ressources curatives

*Je mobilise les dispositifs qui permettent
de minimiser les risques professionnels
ayant un impact sur la santé*



Vaut mieux prévenir que guérir



Signal RH pour mentorer sa QVCT (= conditions de travail, conditions de bon exercice du travail, RPS ...)

Signal RH est une plateforme en ligne dédiée à la gestion et à l'amélioration de la QVCT. En monitorant votre QVCT, vous pouvez identifier ce qui vous motive et ce qui vous contraint, et ainsi chercher des solutions pour maximiser votre satisfaction au travail.



Sur le plan individuel, en surveillant régulièrement votre QVCT, vous pouvez identifier les signes précoces de stress ou encore d'épuisement.

Accessible à tout moment, Signal RH se veut un outil interactif et réactif pour favoriser un environnement de travail sain et épanouissant.

Mobiliser cette ressource :

- Téléchargement sur Android
- Téléchargement sur Apple store
- Utilisation sur ordinateur : <https://www.signalrh.fr/>
- Tutos d'utilisation disponible sur : <https://wiki.elycoop.fr/bienvenue>
- Campagne de communication sur le panneau d'affichage

Vaut mieux prévenir que guérir



Les signaux faibles pour renforcer la coopération

Il est crucial que vous vous engagez à maintenir un climat de travail positif. Une communication positive, basée sur l'encouragement et le soutien mutuel, contribue à créer une atmosphère de travail plus agréable.



Sur le plan collectif, l'épanouissement est grandement facilité par un environnement soutenant. Le soutien des pairs est essentiel : savoir que l'on peut compter sur ses collègues en cas de besoin renforce le sentiment de sécurité et la cohésion de l'équipe. Ainsi, le repérage des indices, appelés signaux faibles qui, mis bout à bout, permet d'identifier les facteurs de crise potentielle.

Les « signaux faibles » sont des informations partielles et fragmentaires fournies par l'environnement, à petites fréquences. Ils doivent faire l'objet d'une écoute anticipative dans le but de participer à l'élaboration de choix prospectifs en vue d'établir une stratégie de prévention.

Quand je repère un signal faible, j'alerte sur signal RH et/ou sur une ressource du processus de prévention.

Exemples de signaux faibles : *La personne s'isole des temps collectifs (café, temps de partage, repas...etc.), la personne communique moins qu'avant (en réunion, en face à face...etc..)*

Vaut mieux prévenir que guérir



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour identifier les risques

Sur le plan organisationnel, ce document recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité auxquels vous pouvez être exposés.

Il permet de connaître les risques déjà présents dans son environnement de travail. En prenant connaissance de ce document, vous pouvez mieux comprendre les dangers spécifiques à vos tâches et à votre poste.



Egalement, le DUERP vous responsabilise en vous donnant les informations nécessaires pour agir de manière autonome et sécuritaire. Vous devenez ainsi un acteur clé de la prévention des risques dans l'entreprise.

Pour les entrepreneurs, au moment de la signature de votre contrat CESA, nous vous invitons à compléter votre DUERP avec des fiches pratiques.

Mobiliser cette ressource :

- *Pour les entrepreneurs :*

Lors de votre signature de votre Contrat CESA

<https://wiki.elycoop.fr/DuerP>

- *Pour l'équipe support :*

<https://nextcloud.elycoop.fr/s/iYeKyrHdKA7e6Gq>

Vaut mieux prévenir que guérir



Les webinaires de la médecine du travail pour s'approprier une multitude de sujets de la santé au travail

Le réseau Présanse ARA, dont fait partie Agemetra, vous propose des webinaires sur différentes thématiques animés par des intervenants de différents Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Ces webinaires sont accessibles à tous les salariés et couvrent une multitude de sujets essentiels pour assurer votre santé et votre sécurité au travail.

WEBINAR



Ils sont conçus pour être informatifs et pratiques, vous fournissant des conseils et des stratégies que vous pouvez facilement appliquer dans votre quotidien professionnel.

Visionner ces webinaires, c'est comprendre les risques auxquels je peux être exposés et pour apprendre les mesures préventives à adopter.

Mobiliser cette ressource :

- *Se munir du numéro adhérent et s'inscrire sur le lien internet : <https://www.agemetra.org/ateliers-de-prevention/>*

Vaut mieux prévenir que guérir



L'atelier de sensibilisation des risques du parcours Entrepreneur d'Elycoop

Cet atelier d'une journée (en cours de construction - lancement en septembre 2024) vise à prévenir les risques de rupture subie dans une activité entrepreneuriale liée aux aléas de la vie personnelle d'un ou une entrepreneur autonome en CAE.



Le parcours d'un ou une entrepreneur en CAE peut être jalonné d'aléas liées à son activité, le contexte économique ou à sa situation personnelle. Ces aléas favorisent des situations de risques qui peuvent favoriser une rupture subie de son activité.

De par son activité d'entrepreneur autonome, l'enjeu est de ne pas rester seule face à ces situations. Cette formation vise à développer la qualité de vie au travail par un cadre favorisant un sentiment de sécurité et de solidarité.

Mobiliser cette ressource :

- 3 fois par an
- Gratuit
- Ouvert à tous
- Sur inscription auprès de son IP

Vaut mieux prévenir que guérir



Les newsletter Elycoop pour une actualisation de l'information

Publiée régulièrement, nous partageons des informations sur l'accompagnement de vos activités. Concernant l'accompagnement « social et RH », nous proposons des ressources ou partageons des informations de sensibilisation en matière de santé au travail.

Notre newsletter est publiée régulièrement, ce qui garantit une diffusion continue et à jour des informations importantes. Chaque édition contient des conseils pratiques, des rappels sur les bonnes pratiques et des nouveautés en matière de santé et de sécurité au travail.



La newsletter propose des ressources spécifiques et des informations de sensibilisation concernant l'accompagnement social et RH.

En conclusion, la newsletter est un canal de communication essentiel pour préserver sa santé au travail. En la consultant régulièrement, j'accède à des informations à jour, des ressources précieuses, et des conseils pratiques pour améliorer son bien-être et sa sécurité au travail.

Mobiliser cette ressource :

1 par trimestre

Réception par mail

Vaut mieux prévenir que guérir



L'espace affichage pour mieux comprendre et rester informé des mesures préventives à adopter

Accessible à tous les salariés, l'espace d'affichage permet de diffuser des informations essentielles et de sensibiliser en continu sur les risques professionnels et les mesures de prévention.

Placé dès l'accueil, il permet à chaque salarié de prendre connaissance des informations importantes sans avoir à les chercher activement.



L'affichage offre une sensibilisation continue aux risques spécifiques à l'environnement de travail.

En renouvelant régulièrement les informations et en abordant différents thèmes de prévention, je reste informé et alerté sur les bonnes pratiques à adopter.

Il est important que je prenne les informations sur l'espace d'affichage pour savoir à qui m'adresser en cas de question ou de problème lié à la sécurité et à la santé au travail.

Je prête attention aux informations affichées et les intègre dans mon quotidien professionnel pour préserver et développer ma santé.

Mobiliser cette ressource :

Espace accueil au 2ème étage

Agir tôt, c'est préserver demain



La prévention curative (dit prévention tertiaire) joue un rôle crucial dans la gestion de la santé au travail. Elle intervient pour minimiser les conséquences des problèmes de santé déjà existants et pour éviter leur aggravation.

La prévention curative repose sur un réseau de soutien solide et diversifié. À tout moment, vous pouvez à tout moment solliciter l'aide des acteurs de la santé au travail. Cette approche collaborative est fondamentale pour assurer une prise en charge complète et adaptée de tous et de toutes les situations.

**Agir tôt, c'est
préserver demain**



Mobiliser les Acteurs ressources : Diverses personnes sont disponibles pour vous accompagner dans cette démarche. Il est crucial de ne pas hésiter à mobiliser ces ressources. La santé au travail est l'affaire de tous, et une démarche proactive en matière de prévention curative garantit un environnement de travail sain et productif.

Référent employeur :

Jimmy Mercante, Directeur Général / 06 27 32 98 61 / jmercante@elycoop.fr

La médecine du travail :

Dr. Délia DI FILIPPO / 04 78 89 72 92 / Immeuble le Quartz 75, cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE / villeurbanne@agmetra.org qui peut mobiliser plusieurs psychologues du travail si besoin et sur prescription.

La psychologue proposée par Elycoop :

Nadège Ferriol / nadegferriol@outlook.fr / 06 59 09 87 11

Informations pratiques :

3 possibilités de RDV :

- Dans son cabinet, à Diémoz (30 mn de Villeurbanne)
- Dans la salle de réunion Elycoop (à réserver par mail à contact@elycoop.fr)
- En visio, lors d'une téléconsultation.

La consultation est prise en charge par Elycoop avec 2 visites maximum par salarié.

Quand tu prends rendez-vous, merci de bien indiquer que tu viens d'Elycoop.

Pour les salariés qui ont souscrit à la Mutuelle entreprise :

Mutuelle entreprise MUCS - Garantie d'assistance complète accessible à toutes et tous :

En appelant l'Assisteur de la MUCS, en matière de santé, plusieurs prestations sont proposées : Conseils et informations médicales (Illimités), Accompagnement spécifique à la parentalité (Illimité), Accompagnement spécifique en cas de décès (Illimité), ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL, Appels de convivialité (5 entretiens), Conseil social (5 entretiens), Soutien psychologique (5 entretiens) Plus d'infos par téléphone auprès de la Mucs (N° Cristal : 09 72 72 39 16 - appel non surtaxé) ou sur notre fiche wiki <https://wiki.elycoop.fr/MucsMutuelleDesScopsNoticeCesa> (penser à vous munir de votre propre numéro d'Adhérent)

**Agir tôt, c'est
préserver demain**



Processus de résolution de situation à risque ou inadaptée

Un processus bien défini pour identifier, signaler et résoudre ces situations contribue à créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés. L'identification rapide permet de prendre des mesures correctives avant que des incidents ne se produisent, réduisant ainsi le nombre d'accidents et de maladies professionnelles.

Il est essentiel de disposer de canaux clairs et accessibles pour le signalement des risques.

Une fois signalées, les situations à risque seront analysées de manière approfondie. Cela implique une évaluation détaillée pour comprendre les causes sous-jacentes et l'impact potentiel sur la santé et la sécurité.

Le processus inclut des étapes pour la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires.

Après la mise en place des mesures correctives, un suivi régulier est indispensable pour évaluer leur efficacité. Dans cette perspective, le processus inclut des évaluations pour s'assurer que les risques ont été correctement atténués.

Un processus de résolution de situation à risque ou inadaptée est indispensable pour préserver la santé et la sécurité au travail. Il assure une identification rapide des risques, une communication efficace, une analyse rigoureuse, la mise en place de mesures correctives, et un suivi continu.

En adoptant ce processus, je pourrais améliorer mon bien-être et créer un environnement de travail plus sûr et plus sain.

Ensemble, faisons de la prévention une priorité collective pour le bénéfice de tous.

ETAPE 1

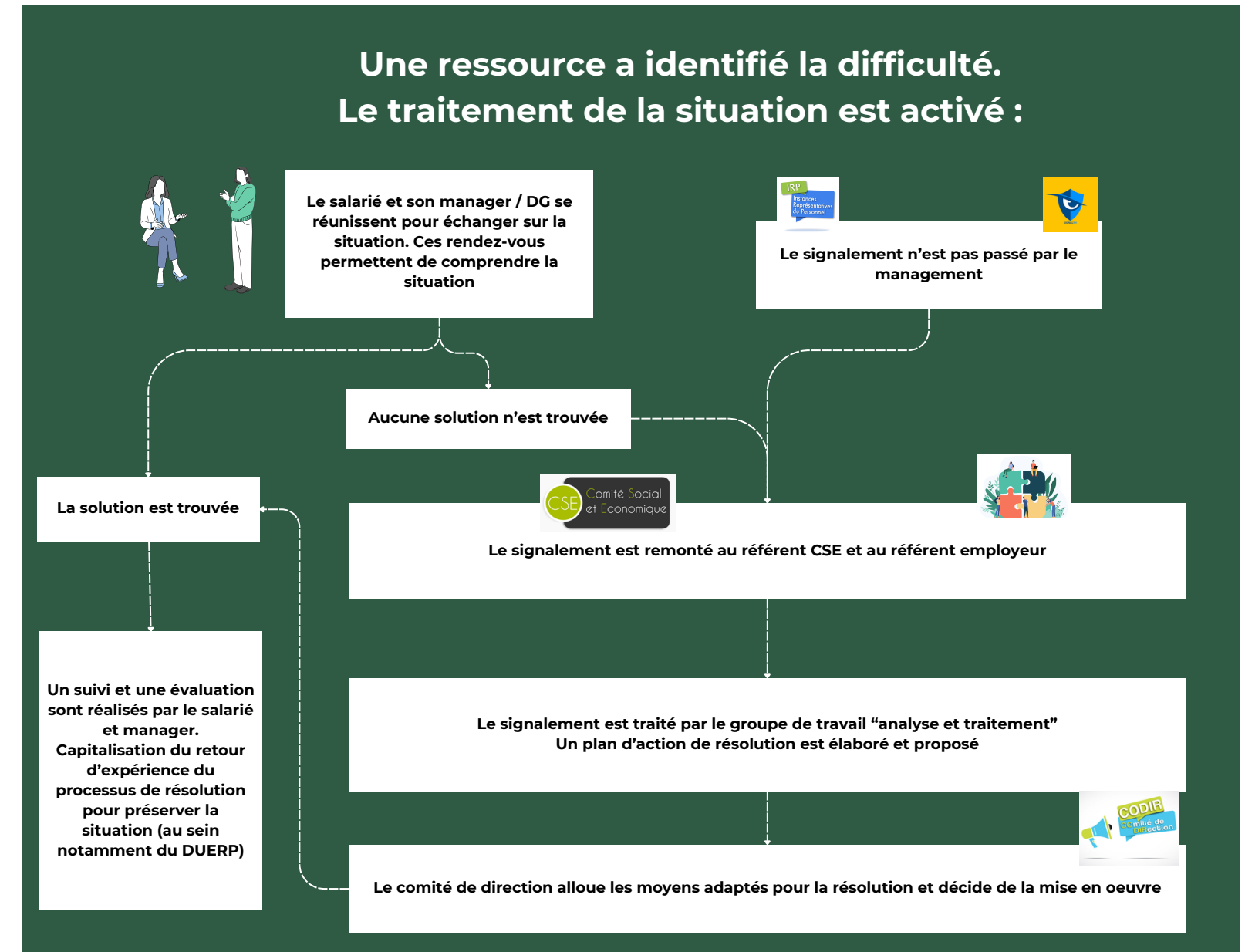
Processus de résolution de situation à risque ou inadaptée



IDENTIFICATION



RÉSOLUTION



Le référent employeur accompagne les acteurs tout au long du processus de résolution si besoin.